

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 13 janvier 2022

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉ : M. François PETIT

DÉCISIONS




AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1^{er} décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018 et le 15 octobre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH							
Nom Demandeur	Adresse	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
ERCEAU Denise		-Isolation extérieure -VMC -Chauffage	28 827 €	27 268 €	500 €	500 €	21 702 € (75 %)
BLEREAU Sylvie		-Chaudière granulés -Menuiseries -VMC	22 760 €	21 537 €	500 €	500 €	13 672 € (60 %)
GEHANT Guillaume et Cécile		-Isolation extérieur -Remplacement menuiserie -VMC	34 725 €	32 837 €	500 €	500 €	18 750 € (44 %)
TOTAL	-		86 312 €	81 642 €		1 500 €	54 124 € (63 %)

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH					
Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant de la subvention attribuée	Total prévisionnel aides OPAH (% coût total travaux TTC)
GENAUDEAU Alain	[REDACTED]	Volets roulants motorisés	2 531 €	1 000 €	2 103 € (83 %)
MENUET Yvette	[REDACTED]	Volets roulants motorisés	6 080 €	1 000 €	4 078 € (67 %)
PERROT Marie	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain et wc	7 983 €	1 000 €	2 815 € (35 %°)
BAUELLE Adeline	[REDACTED]	Remplacement des menuiseries -VMC HygroB -Radiateurs électriques -Poêle à pellet	26 012 €	1 000 €	11 334 € (44 %)
DROUET Claude	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 901 €	1 000 €	5 135 € (74 %)
DUPONT Raphaël	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 288 €	1 000 €	3 080 € (58 %)
CHARRIER Hyppolyte	[REDACTED]	-Isolation par l'extérieur -VMC	24 901 €	1 000 €	16 891 € (68 %)
CHARUAU Moïse	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 330 €	1 000 €	4 470 € (84 %)
JARLAND Angèle	[REDACTED]	Volets roulants motorisés	4 051 €	1 000 €	3 096 € (76 %)
TOTAL	-	-	89 077 €	9 000 €	53 002 € (64 %)

PTRE					
Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux rénovation énergétique	Montant total des travaux TTC	Montant de la subvention attribuée	Total prévisionnel aides PTRE (% coût total travaux TTC)
VITEL Loïc	[REDACTED]	Chaudière Gaz Condensation	6 446 €	200 €	900 € (14 %)
BESSONNET Jean Claude	[REDACTED]	Chauffage	6 488 €	200 €	3 200 € (49 %)
TOTAL	-	-	12 934 €	400 €	4 100 € (42 %)

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

Fait à CHALLANS, le 14 janvier 2022



Le Président,


Alexandre HUVET